

LE SAGE

La Loire © FDPMA42

UNE GESTION CONCERTÉE DE L'EAU

En 1992, la loi sur l'eau a créé deux outils de planification de la politique de l'eau : les SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français et les SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, déclinaison locale des SDAGE.

Le SAGE fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent. Il se compose : d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'un règlement et de documents graphiques.

La procédure SAGE, pilotée par la Commission Locale de l'Eau, s'intéresse à toutes les composantes de l'eau sur le bassin versant. Elle prend en compte : l'ensemble des usages, les milieux aquatiques naturels et leur fonctionnement et l'ensemble de la ressource (eaux souterraines et cours d'eau).

La Commission Locale de l'Eau (CLE - 80 membres) est la première instance de débat et de dialogue de ce dispositif. La phase d'élaboration du SAGE et de sa mise en œuvre repose sur la concertation entre les différents acteurs de l'eau du territoire (usagers, collectivités locales, institutions, administrations, associations...).

UNE DÉMARCHÉ EN 3 ÉTAPES

I - PHASE PRÉLIMINAIRE

Définition du périmètre du SAGE et de la composition de la CLE

II - PHASE D'ÉLABORATION

État des lieux & Diagnostic global
Tendances & scénarios
Choix de la stratégie
Les produits du SAGE
Validation finale

Identifier les problèmes et les atouts du territoire

Proposer des solutions ← SAGE LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Identifier la plus consensuelle

Définir les moyens

Formaliser le consensus

III - PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Traduction du SAGE en actions concrètes



Rhône-Alpes Région



<http://sage.loire.fr>

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE
DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'AGRICULTURE
SERVICE MILIEUX NATURELS
2 rue Charles de Gaulle
42 022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 48 42 42 |

www.loire.fr

Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

Commission Locale de l'Eau
SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

EPA BRUNSTROMMING - Député Légal Juillet 2008



I État des lieux et diagnostic du SAGE Loire en Rhône-Alpes I

“ L'eau est un bien précieux que nous devons protéger. Grâce au SAGE Loire en Rhône-Alpes, nous agissons pour préserver les milieux aquatiques et permettre à chacun de bénéficier d'une eau de qualité et en quantité suffisante dès aujourd'hui et dans les années à venir. ”

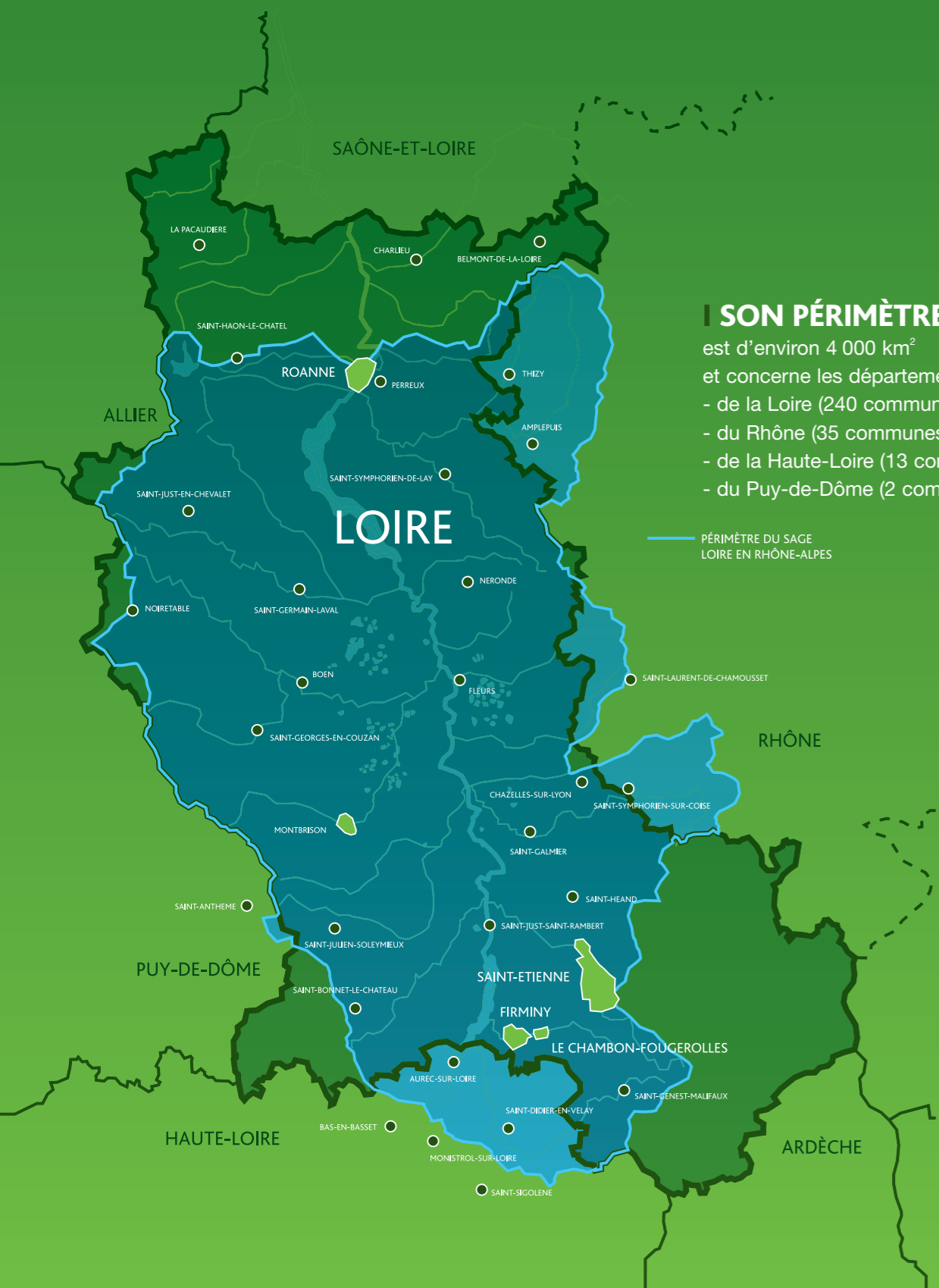
Michel CHARTIER
Président de la Commission Locale de l'Eau
Vice-Président du Conseil général de la Loire

www.loire.fr

Conseil général
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

LE SAGE LOIRE EN RHÔNE-ALPES

est situé sur le grand bassin hydrographique Loire Bretagne.
Deux régions administratives sont concernées : Rhône-Alpes et Auvergne.



UN ÉTAT DES LIEUX

COMPLET POUR DES SOLUTIONS PERTINENTES ET DURABLES

QUALITÉ DES EAUX

RESSOURCE QUANTITATIVE EN EAU

PATRIMOINE NATUREL

INONDATION

FLEUVE LOIRE

POINTS CLEFS DU DIAGNOSTIC

MENACE de la qualité des eaux à l'amont et dégradation à l'aval des bassins versants (pollutions domestiques, industrielles et agricoles), accentuées par les phénomènes hydrologiques extrêmes (étiage, temps de pluie) | **PHÉNOMÈNE** d'eutrophisation important, en particulier sur les retenues de Grangent et Villerest notamment en lien avec les flux de phosphore transférés et stockés | **FAIBLE QUALITÉ** des eaux limitant la qualité des milieux aquatiques et la fonctionnalité des cours d'eau, menaçant les usages d'alimentation en eau potable, de pisciculture et limitant le développement des loisirs | **MANQUE** de connaissances sur les pollutions toxiques (micropolluants, pesticides...)

RESSOURCE souterraine peu abondante et mal connue | **RESSOURCE** superficielle, vulnérable, sollicitée pour différents usages (Alimentation en eau potable, prélèvements industriels et agricoles, loisirs, halieutisme, sécurité incendie) parfois au détriment des milieux aquatiques | **RESSOURCE** en eau potable provenant de façon importante de l'extérieur du périmètre | **ALÉAS CLIMATIQUES** (étiages sévères) pouvant entraîner des conflits d'usage et nécessitant une gestion de crises

PRÉSENCE d'espèces et de milieux naturels remarquables, facteurs de biodiversité | **IMPORTANCE** des milieux aquatiques et humides "ordinaires" pour leur fonctionnalité (écologique, hydrologique, épurative, de corridor biologique) | **PERTURBATION** des milieux aquatiques par modifications des habitats physiques, des conditions d'écoulement des eaux et par l'élévation de la température des eaux | **EXISTENCE** de plusieurs opérations (opérations coordonnées, contrats de rivière, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...)

PRÉSENCE de plusieurs zones à risque d'inondation (bords de Loire, grandes agglomérations, zones de piémont) en lien avec le débordement des cours d'eau | **PRÉSENCE** de risque d'inondation lié au débordement des réseaux d'eaux pluviales | **RÉFLEXION** et mise en œuvre de plusieurs actions de prévision, prévention et protection sur certains des secteurs urbanisés touchés par les crues | **POTENTIEL** et pression d'urbanisation forts (agglomérations stéphanoise et roannaise, plaine du Forez, zone d'influence de l'A89) | **PAS DE CONNAISSANCE** et peu de prise en compte de la problématique de l'imperméabilisation sur périmètre SAGE Loire en Rhône-Alpes

DYSFONCTIONNEMENT morphologique, hydrologique et qualitatif du fleuve, ayant des conséquences sur l'écosystème fluvial et les différents usages (alimentation en eau potable, loisirs, pêche) | **NOMBREUX USAGES** sur les deux grandes retenues de barrage de Grangent et Villerest, sources de conflits | **CLASSEMENT** du fleuve en Masses d'Eau Fortement Modifiées, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau. L'objectif est l'atteinte du bon potentiel écologique

ENJEUX

AMÉLIORATION ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages actuels et futurs du territoire | **CONSERVER** la qualité des milieux en très bon état



PRÉSERVATION de la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et les milieux naturels



PRÉSERVATION et restauration des milieux aquatiques et humides



SENSIBILISATION aux risques d'inondation | **LIMITATION** des risques d'inondation des zones exposées et de leurs conséquences | **PRISE EN COMPTE** de la problématique d'inondation dans la gestion globale, solidaire et cohérente du bassin versant



ATTEINTE du Bon Potentiel Écologique, c'est à dire amélioration de la qualité des eaux, des régimes hydrologiques, du transport solide et de la morphologie des milieux aquatiques | **REPOSITIONNEMENT** du fleuve Loire comme axe central du territoire



GESTION CONCERTÉE DE L'EAU
|
APPROPRIATION DU SAGE PAR LES ACTEURS LOCAUX
|
COHÉRENCE DES ACTIONS MISES EN PLACE
|
ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
|
AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DU PÉRIMÈTRE (LOISIRS, TOURISME, QUALITÉ DE VIE)